

Charte de Développement Durable

DOC/DDU/003/B Date: 26/09/2018

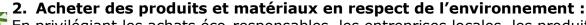
Page : 1/1

La Maison de santé Marie Galène définit une politique de développement durable et énergétique qui sont détaillées au sein de la présente Charte. Le développement durable nécessite de répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Il est donc naturel d'agir collectivement pour l'avenir.

La Maison de santé Marie Galène s'engage à ...



1. Contribuer à réduire les émissions de CO2 au niveau des transports : en sensibilisant les salariés et en promouvant le co-voiturage, les transports en commun et non-polluants (vélo, marche à pied,..) et en réduisant les déplacements de notre flotte de véhicules (télémédecine...)





En privilégiant les achats éco-responsables, les entreprises locales, les produits « bio » et les conditionnements adaptés, en choisissant des produits peu toxiques pour l'environnement, ...

3. Réduire et valoriser ses déchets :

- -En évitant les gaspillages (pôle d'impression, enveloppes recyclées, ...)
- -En recyclant les déchets d'emballage alimentaires,



- -En utilisant les filières de recyclage existantes pour les déchets électroménagers et gros équipements, les clichés radiographiques argentiques, ...
- -En utilisant une filière de rachat/valorisation des cartons et du papier,
- -En récupérant les pièces détachées pour des réparations ultérieures de matériel,
- -En améliorant le tri des déchets afin de réduire les volumes.

4. Maîtriser sa consommation d'énergie :



- -En améliorant l'isolation lors des rénovations du bâtiment,
- -En maintenant et développant des espaces verts extérieurs entretenus (jardin thérapeutique),
- -En utilisant des ampoules et appareils électriques basse consommation,

5. Favoriser la qualité de vie de travail :

-En formant et en sensibilisant les professionnels et les visiteurs sur le développement durable,



- -En formant les équipes sur les bonnes pratiques professionnelles (la Bientraitance...)
- -En contribuant à l'éducation santé sur la nutrition et la prévention des addictions, sur la prévention des infections,
- -En contribuant au bien être des salariés par l'accès facilité à des activités d'éducation physique (cours de renforcement musculaire) et à l'accès aux espaces verts (jardin thérapeutique, tables de jardin pour les repas des salariés...)

6. Définir et suivre les indicateurs en matière de développement durable :

-Suivi annuel du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

- -Suivi des consommations énergétiques annuel (électricité, gaz)
- -Suivi des déchets sortants (DASRI, DEEE, piles, huiles alimentaires, néons, ampoules fluo-compactes, disques dur, ...)

Rémy Bironneau

1